

# Union Nationale des Syndicats Autonomes Emploi-Solidarité

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé

UNSA Emploi-Solidarité - Pièce 0335 - 14, avenue Duquesne 75350 PARIS SP 07

Tel : 01.40.56.43.64/49.63/56.88

E-mail : [unsa-solidarite@laposte.net](mailto:unsa-solidarite@laposte.net) <<mailto:unsa-solidarite@laposte.net>> et [syndicat-unsa-adm-centrale@sante.gouv.fr](mailto:syndicat-unsa-adm-centrale@sante.gouv.fr) <<mailto:syndicat-unsa-adm-centrale@sante.gouv.fr>>

## Madame MARISOL TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé écrit à l'UNSA Emploi-Solidarité

Lundi 6 juin 2016, l'UNSA Emploi-Solidarité a rencontré M. Etienne CHAMPION, Directeur de Cabinet de Mme Marisol TOURAINE, accompagné de M. Pierre RICORDEAU, Secrétaire Général des Ministères Sociaux et de M. Joël BLONDEL, Directeur des Ressources Humaines.

Etaient présents pour la délégation UNSA : Jean-Noël GALY, Secrétaire Fédéral, Christine COMBE, Secrétaire Générale de l'UNSA de l'Administration Centrale, Patrick DONCK pour le SNIASS-UNSA, Aissam AIMEUR pour le Syndicat des Pharmaciens (SPHISP-UNSA), Catherine GUICHARD pour le Syndicat des Médecins (SMISP-UNSA). (Nos camarades du SYNAPSE-UNSA n'ayant pu se joindre à nous en raison des grèves ferroviaires).

Vous trouverez ci-joint le courrier que Mme la Ministre nous a adressé à l'issue de cette rencontre qui s'est déroulée dans un climat particulièrement constructif.

### **LES PRINCIPAUX POINTS DE CE COURRIER**

#### **♦ Plans de requalification des C en B et des B en A**

La Ministre nous a réitéré sa décision d'ouverture de discussions sur la mise en œuvre de ces plans. Ce point fera l'objet de notre part d'un courrier séparé aux agents vu son importance.

#### **♦ IASS et IGS**

La Ministre rappelle son attachement au passage en A+ des corps de IASS et d'IGS (ce qui devrait évidemment par effet de noria faire évoluer ensuite le statut des ingénieurs d'études sanitaires), nous assurant de sa détermination à ce que les travaux en cours aboutissent rapidement.

Elle indique « *que son action en ce sens auprès de la Ministre de la Fonction Publique reçoit un écho favorable* ». Cette analyse rejoint la nôtre car si Mme Marylise LEBRANCHU, ex Ministre de la Fonction Publique avait priorisé de grands chantiers transversaux, (NES, PPCR, loi sur la déontologie des fonctionnaires, etc.), la nouvelle Ministre, Mme Annick GIRARDIN, semble être beaucoup plus ouverte à des évolutions statutaires plus ciblées.

#### **♦ Délégués départementaux**

On sait l'importance que nous apportons à la revalorisation du statut des délégués départementaux. Mme TOURAINÉ nous assure être sur une même ligne de pensée, et avoir demandé au Secrétaire Général des Ministères Sociaux de missionner Mme Véronique WALLON, DGARS de Rhône-Alpes/Auvergne, (et dans une autre vie chef de service à la DRH Ministérielle), sur la question de l'attractivité des postes de délégué départemental en ARS.

Mme TOURAINÉ estime que la mission de ces délégués sort en effet renforcée de la réforme territoriale, (ce qui est particulièrement exact, quoique absolument non prévisible lors de l'élaboration de la loi !), fait part de sa volonté de territorialiser la politique de santé, et de son souhait de mieux valoriser la prise en compte des responsabilités de délégué départemental par les cadres de notre Ministère.

#### ◆ **Pharmaciens Inspecteurs de Santé Publique**

La Ministre acte la mise en place d'un groupe de travail, promis depuis longtemps par l'Administration, mais sans traduction réelle à ce jour. Elle signale qu'une des problématiques spécifiques à ce corps, (mais d'autres corps sont de même concernés, fût-ce à des degrés moindres), réside dans l'affaiblissement constant des missions d'inspection contrôle. Le constat déjà effectué par plusieurs études de l'IGAS est en effet particulièrement préoccupant. Notre camarade pharmacien, Aissam AIMEUR a ainsi indiqué au Directeur de Cabinet que l'on était passé en quelques années de 75 % à 28 % du temps de travail des collègues pharmaciens consacré à cette mission !

#### ◆ **Médecins Inspecteurs de Santé Publique**

Est acté la poursuite du groupe de travail sur l'amélioration du dispositif de recrutement et de formation. Si un constat partagé semble s'être fait jour lors des réunions de ce groupe de travail sur plusieurs points essentiels, l'UNSA estime que la parution de plusieurs décret et/ou arrêtés sur la formation et le recrutement s'impose dans des délais beaucoup plus resserrés que ceux aujourd'hui envisagés de fait par l'Administration.

La Ministre annonce par ailleurs l'ouverture de travaux complémentaires sur la dimension statutaire du corps, qui sans certes être le seul, est un des éléments essentiels des difficultés de recrutement extrêmes que connaît ce corps.

#### ◆ **Disparités agents Etat/agents Assurance Maladie. Astreintes**

L'UNSA se fait, de CNC en CNC l'écho du malaise des agents de l'Etat face au constat quotidien de différences injustifiées entre leur rémunération, et quelquefois leur progression de carrière, avec nos collègues de l'Assurance Maladie.

Nous avons pointé ces derniers temps un problème certes mineur mais particulièrement urticant, celui du traitement différencié des astreintes. L'UNSA demande ici que la prise en compte des astreintes donnant lieu à intervention, s'effectue pour les collègues de l'Etat, non sur une base indemnitaire (en sus à notre sens nettement trop faible en dépit d'une progression bienvenue en fin d'année 2015) comme actuellement, mais sur la solution retenue pour les agents de l'Assurance Maladie, soit une prise en compte de ces heures comme temps de travail, ce qui permettrait notamment leur intégration pour le calcul de la retraite.

Le Ministre nous assure qu'elle « a bien entendu le sentiment d'iniquité qui émane des personnels de l'Etat effectuant des astreintes dans les services ». Elle rappelle l'alignement du régime des astreintes l'année précédente sur le dispositif plus favorable des DDI. Elle nous fait connaître avoir demandé au Secrétaire Général « de me faire un rapport d'état des lieux comparatif sur les dispositions applicables aux fonctionnaires et aux agents sous convention collective dans les ARS ».

Ce rapport devrait permettre d'y voir plus clair sur ces disparités et devrait donc favoriser, au vu d'un diagnostic commun et partagé de l'Administration et des OS, la mise en place des correctifs nécessaires, fût-ce dans les limites, malheureusement trop connues, imposées par les contraintes budgétaires générales et notre position de Ministère non prioritaire.

Si l'UNSA se félicite de la décision de la Ministre de faire toute la clarté sur ce point, elle persiste à demander une évolution rapide sur le rapprochement du système des astreintes. Si des avancées véritables n'étaient pas actées au second semestre, nous serions amenés à demander à nos collègues de réfléchir au maintien ou non de leur participation à ce dispositif.

**L'UNSA**

**LE SYNDICAT QUI FAIT...  
DU SYNDICALISME !!!**